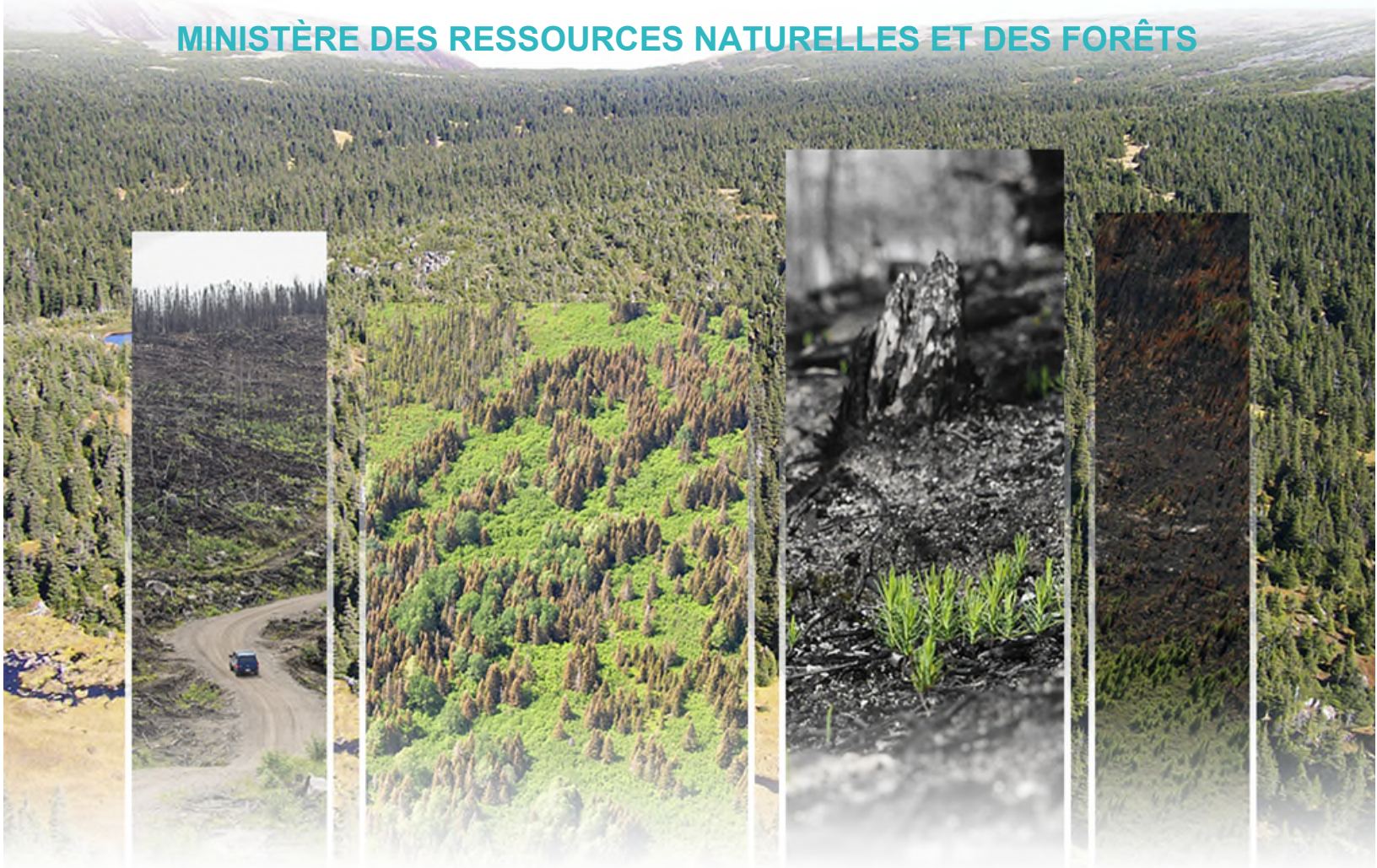


Addenda – Plan d'aménagement spécial abrégé pour la récupération des bois affectés par un feu applicable en 2023-2024

Région 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
Unité d'aménagement 024-71
Feux 271, 279, 408, 412 et 410-265

Le 15 février 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fonds : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-97087-3 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
3. Matière ligneuse à récupérer	2
3.1 Strates forestières à récupérer (peuplement, âge, densité et superficie)	2
3.2 Volumes à récupérer.....	2
6. Destination des bois à récupérer.....	3
7. Répercussions sur les garanties, les contrats, les ententes et la possibilité forestière	3
9. Estimation de l'aide financière maximale	3
10. Modification du plan	4
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	5

Liste des tableaux

Tableau 3 – Description et superficie des strates à récupérer.....	2
Tableau 4 – Matière ligneuse à récupérer.....	2
Tableau 5 – Répartition du volume provenant du Plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement	3

Liste des annexes

Annexe 2 – Calcul détaillé de l'aide financière	6
---	---

Introduction

Le présent addenda modifie le plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par les feux 271, 279, 408, 412 et 410-265 de 2023-2024. Les modifications concernent le tableau 3 et 4 de la section 3 sur la description et la superficie des strates à récupérer et sur la matière ligneuse à récupérer. Des modifications ont aussi été effectuées dans le tableau 5 à la section 6 sur la répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement, à la section 7 sur les volumes entraînant le dépassement de la possibilité, à la section 9 sur l'estimation de l'aide financière maximale ainsi qu'à l'annexe 2 qui montre le calcul détaillé de l'aide financière.

Seules les parties modifiées font partie de cet addenda.

3. Matière ligneuse à récupérer

3.1 Strates forestières à récupérer (peuplement, âge, densité et superficie)

Les strates forestières à récupérer sont détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 3 – Description et superficie des strates à récupérer

Strate forestière	Âge ¹	Densité		Superficie totale (ha)
		A-B (ha)	C-D (ha)	
Résineux	30 ans	4	21	25
	50 ans, JIN, JIR	62	84	146
	70 ans ou plus, VIN, VIR	898	1 229	2 127
Mélangé	30 ans	12	3	15
	50 ans, JIN, JIR	4	0	4
	70 ans ou plus, VIN, VIR	70	12	82
Feuillus	30 ans	0	0	0
	50 ans, JIN, JIR	0	0	0
	70 ans ou plus, VIN, VIR	20	1	21
Total		1 070	1 350	2 420

¹ JIN = jeune peuplement de structure régulière et d'âge inéquienne

JIR = jeune peuplement équienne de structure irrégulière

VIN = vieux peuplement de structure régulière et d'âge inéquienne

VIR = vieux peuplement équienne de structure irrégulière

3.2 Volumes à récupérer

La matière ligneuse à récupérer est présentée par groupes d'essences dans le tableau suivant.

Tableau 4 – Matière ligneuse à récupérer

Groupes d'essences ou essences	Volume brut (m ³)
SEPM ¹	208 020
BOU ²	2 565
PEU ³	6 530
Total	217 115

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes

² Bouleaux

³ Peupliers

6. Destination des bois à récupérer

Les volumes à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau suivant.

Tableau 5 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Bénéficiaire	Volume net (m ³)			
	SEPM ¹	BOU ²	PEU ³	Total
Arbec, Bois d'œuvre inc. (L'Ascension) (201)	91 900	0	0	91 900
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)	2 900	0	0	2 900
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)				
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	61 350	0	0	61 350
West Fraser (Chambord) (191)	0	1 440	6 270	7 710
Compagnie Westrock du Canada (La Tuque) (263)	0	515	0	515
Bureau de mise en marché des bois (BMMB)	51 870	610	260	52 740
Total	208 020	2 565	6 530	217 115

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes

² Bouleaux

³ Peupliers

7. Répercussions sur les garanties, les contrats, les ententes et la possibilité forestière

Considérant les volumes atteints par le feu et visés par le présent plan, les volumes à récupérer dépassent les garanties régionales d'approvisionnement et le calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement touchée. Le volume entraînant le dépassement des garanties régionales d'approvisionnement et le calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 024-71 sera d'environ 40 000 m³ pour le groupe d'essences SEPM.

9. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour le plan d'aménagement spécial de l'UA 024-71 pour la saison 2023-2024 est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles.

On prévoit, pour la saison 2023-2024, la récolte de 164 375 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 1 527 000 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 2.

10. Modification du plan

Toutes les modifications importantes apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean, Unité d'aménagement 024-71
Année financière :	2023-2024
Type de perturbation :	Feux 271, 276, 408, 412 et 419-265
Version (plan ou addenda) :	Addenda

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions agricoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :



2024-02-15

Date

Jean-Félix Villeneuve, ing.f.

Note sur la signature administrative

En vertu du décret sur la Déclaration concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier du 17 octobre 2017, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- le plan d'aménagement spécial n'a pas été soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :



2024-02-15

Date

Claude Bélanger, ing.f., M.Sc., directrice DGFe

ET

Signature :



2024-03-29

Date

Martin Breault, sous-ministre associé(e) aux Opérations régionales

Annexe 2 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Titulaire	Essence	Volume ⁶ total net (m ³)	Volume admissible à l'aide	Zone de tarification	Taux ⁴ d'aide (\$/m ³)	Total ⁵ \$
Arbec, Bois d'œuvre inc. (L'Ascension) (201)	Sapins, épinettes, pins gris	4 635	4 635	249	11,60	53 800
		3 935	3 935	251	8,70	34 200
		82 600	82 600	252	9,24	763 200
		395	395	256	11,20	4 400
	Mélèze	15	15	249	7,68	100
		15	15	251	7,09	100
		300	300	252	7,44	2 200
		5	5	256	7,28	100
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini- Sciage) (220)	Sapins, épinettes, pins gris	2 890	2 890	256	11,20	32 400
	Mélèze	10	10	256	7,28	100
Produits forestiers Petit- Paris inc. (219)	Sapins, épinettes, pins gris	4 535	4 535	249	11,60	52 600
		5 680	5 680	251	8,70	49 400
		50 200	50 200	252	9,24	463 800
		695	695	256	11,20	7 800
	Mélèze	15	15	249	7,68	100
		20	20	251	7,09	100
		200	200	252	7,44	1 500
		5	5	256	7,28	100
West Fraser (Chambord) (191)	BOU ²	55	55	249	7,68	400
		55	55	251	7,09	400
		1 200	1 200	252	7,44	8 900
		130	130	256	7,28	900
	PEU ³	350	350	249	7,68	2 700
		300	300	251	7,09	2 100
		5 400	5 400	252	7,44	40 200
		220	220	256	7,28	1 600
Compagnie Westrock du Canada (La Tuque) (263)	BOU	30	30	249	7,68	200
		30	30	251	7,09	200
		425	425	252	7,44	3 200

		30	30	256	7,28	200
Bureau de mise en marché des bois (BMMB)	SEPM ¹	29 770	0	254	0	0
		22 100	0	256	0	0
	BOU	210	0	254	0	0
		400	0	256	0	0
	PEU	60	0	254	0	0
		200	0	256	0	0
Total		217 115	164 375			1 527 000

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes
² Bouleaux
³ Peupliers
⁴ Taux 2023-2024 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les bois récupérés dans les superficies touchées par le feu
⁵ Arrondi à la centaine près
⁶ Pour les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement : volume total par groupes d'essences ou par essence des secteurs où des volumes sont admissibles à l'aide financière et, pour les enchères (Bureau de mise en marché des bois), ceux où certaines essences sont à taux minimal.

